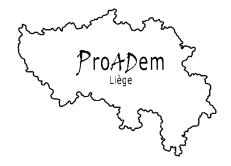


# TABLE DES MATIÈRES

1. LA CHARTE « PROVINCE AMIE DÉMENCE », UN ENGAGEMENT	2
1.1 La Charte « Province Amie Démence », de quoi s'agit-il ?	2
1.2 Les 5 axes d'une « Province Amie Démence »	2
1.3 Qui peut y adhérer ?	3
1.4 Quels sont les engagements d'une « Province Amie Démence » ?	3
2. LA LIGUE ALZHEIMER, VOTRE PARTENAIRE	5
3. MOT DE FIN	5
La Société Amie Démence en une image	6



# 1. LA CHARTE « PROVINCE AMIE DÉMENCE », UN ENGAGEMENT

## 1.1 La Charte « Province Amie Démence », de quoi s'agit-il?

La Charte « Province Amie Démence » (ProADem) encourage les autorités signataires à s'engager en faveur de l'inclusion des personnes concernées par la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, au sein de leur Province. À travers la signature de cette Charte, l'autorité provinciale démontre son **ouverture**, son **intérêt** et son **engagement** très concrets et pratiques en faveur de la qualité de vie de ces personnes. L'objectif majeur est de les inclure à la vie sociale, culturelle, sportive, etc., et ainsi tendre vers une société globale « Amie Démence ». Le Réseau « Amie Démence » constitue un partenariat avec la Ligue Alzheimer et les autres formes de démence, approchables, accessibles et acceptables au cœur des Provinces, des Villes et des Communes.

La Charte « Province Amie Démence » s'articule autour de cinq axes :

- La sensibilisation via les services existants
- La concertation des services existants
- La coordination des services d'information et d'orientation pour le patient et ses proches
- Encourager et faciliter les actions au sein de la Province
- Veiller, dans ses actions, au droit à la différence

#### 1.2 Les 5 axes d'une « Province Amie Démence »

#### La sensibilisation via les services existants

Les objectifs de sensibilisation sont : la démystification de la maladie et le changement de mentalité auprès du grand public. Une meilleure connaissance de cette maladie est indispensable.

À cette fin, la Ligue Alzheimer ASBL organise des conférences annuelles adressées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, à leur famille, aux professionnels de la santé, aux étudiants, ainsi qu'à l'ensemble de la population locale, touchée de près ou de loin par la maladie. La Ligue propose également diverses formations permettant de mieux connaître les différentes formes de démence et d'adapter l'approche des personnes concernées.

Il s'agira pour la Province de soutenir, de faciliter et de promouvoir, dans les limites administratives que le cadre impose, les actions de la Ligue Alzheimer susmentionnées.

#### La concertation des services existants

Le réseau « Amie Démence » est invité à collaborer étroitement avec la Ligue Alzheimer ASBL. Par ailleurs, il est tenu d'informer la Ligue Alzheimer ASBL de toute nouvelle action ainsi que de l'évolution de celles déjà en place. (cf. Point 1.4 : Quels sont les engagements d'une « Province Amie Démence » ?).

#### La coordination et le relais des actions développées par la Ligue et par les communes

Les autorités signataires promeuvent la visibilité des actions et projets en fonction des moyens matériels de l'autorité signataire. L'information et l'orientation des citoyens peuvent être mises en place à travers la parution de brochures, de flyers, d'organisation de conférences, etc.

#### Encourager et faciliter les actions au sein de la Province

Comme indiqué ci-dessus, l'adhésion à la Charte « Province Amie Démence » sous-entend un intérêt et un engagement de l'autorité signataire provinciale en faveur de la cause Alzheimer. Dans ce sens, des actions peuvent être mises en place (cf. Point 1.4 : Quels sont les engagements d'une « Province Amie Démence » ?).

#### Veiller, dans ses actions, au droit à la différence

Le droit à la différence, c'est la reconnaissance des mêmes droits et devoirs pour tous et la considération de chaque personne comme citoyen à part entière. L'inclusion de tout un chacun dans la Province est primordiale. Les personnes concernées par une forme de démence doivent pouvoir être entendues et satisfaites dans leurs besoins quotidiens, recevoir une information utile et participer à des activités si elles le souhaitent.

#### 1.3 Qui peut y adhérer?

Le Réseau « Amie Démence » est accessible à tous les pouvoirs locaux (Commune, Ville, Centre Public d'Action Sociale) et aux Provinces.

La Charte « Province Amie Démence » (ProADem) s'adresse aux Provinces et peut s'impliquer au travers de différents services de la Province ou services annexes : l'enseignement, le social, la santé, le culturel, le sport ou services spécifiques.

#### 1.4 Quels sont les engagements d'une « Province Amie Démence » ?

La Charte « Province Amie Démence » est un engagement et un partenariat pérennes avec la Ligue Alzheimer ASBL. Afin d'assurer au mieux cette collaboration et de garantir la réussite de ce projet, la Ligue investit des moyens (accompagnement, formations, suivi, promotion, etc.). Par conséquent, il est nécessaire que des engagements soient respectés afin que ce partenariat soit efficient :

- L'engagement et la signature de la charte ProADem doivent faire l'objet d'une décision du Collège provincial.
- Chaque « Province Amie Démence » s'engage à assurer la visibilité des actions mises en place par la Ligue Alzheimer sur son propre territoire (informatives, sociales, de santé, culturelles, sportives, etc.) en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée et de leurs proches.
- Afin d'éviter le double emploi, les actions déjà menées par la Ligue Alzheimer ASBL sur le territoire seront prises en compte lors de la création de nouvelles actions relatives à la démence.
- La Ligue Alzheimer ASBL sera informée des actions organisées par la Province relatives à la maladie d'Alzheimer ou d'une démence apparentée.
- La « Province Amie Démence » est un appui du Réseau « Amie Démence » auprès de ses communes et de ses villes. La Province est capable d'informer les citoyens, les professionnels et les autorités communales intéressées de l'existence de la Ligue Alzheimer et de ses actions.
- La « Province Amie Démence » facilite la communication et la visibilité des actions autour de la maladie d'Alzheimer et de la démence mises en place par les entités de son territoire.
- La « Province Amie Démence » communique via ses réseaux habituels les activités organisées par la Ligue Alzheimer ASBL (Alzheimer Cafés, cycle de conférence, conférence à la demande, etc.) mises en place dans les villes et communes de la Province, de manière systématique quand un partenariat est mentionné et, dans le cas contraire, selon les possibilités du service communication provincial.
- La mention « Province Amie Démence » et le logo ProADem seront utilisés dans toutes les démarches, annonces, actions menées par la Province dans le champ de la maladie d'Alzheimer ou d'une démence apparentée (il en va de même pour la Ligue Alzheimer ASBL pour les actions prises à son initiative dans la Province).
- La Ligue Alzheimer ASBL sera informée de tout changement relatif au champ de la maladie d'Alzheimer ou démence apparentée (adresse de contact, actions mises en place, etc.) qui auront été communiqués à la banque de données ALISS de la Province.

## 2. LA LIGUE ALZHEIMER, VOTRE PARTENAIRE

« Province Amie Démence », La Ligue Alzheimer ASBL vous accompagne!

- Dès la signature, la Ligue Alzheimer ASBL met son **expertise** au service des communes et du réseau existant au sein de la Province afin d'être présente à leurs côtés dans la **mise en place des actions** en faveur des citoyens concernés par la démence.
- La Ligue Alzheimer ASBL offre la formation d'agent « Proximité-Démence » à deux collaborateurs (par an) choisis par la Province dans le cadre de l'adhésion, pour permettre à ses agents d'avoir une meilleure connaissance de la maladie d'Alzheimer et les autres formes de démences.
- La Ligue Alzheimer ASBL vous accompagne via le **partage d'informations** relatives au champ de la démence (Newsletter, invitation colloque, envoi gratuit du périodique trimestriel de la Ligue « Bloc-Notes »).
- L'association assure également la promotion des activités développées au sein du territoire de la Province de Liège (Facebook, LinkedIn, newsletter, dépliants et brochures, site internet, etc.).

Si l'un des engagements repris aux points 1.4 et 2 venait à ne pas être respecté, les parties se donnent le droit de cesser le partenariat.

La présente convention prend cours à dater de sa signature et est conclue pour une durée indéterminée.

Il peut être mis fin à la collaboration par chacune des parties, moyennant notification de sa décision par lettre recommandée à la Poste et respect d'un préavis d'un mois prenant cours à dater de l'envoi du pli recommandé à l'autre partenaire, sans devoir en justifier la raison ni être redevable d'une indemnité quelconque.

#### 3. MOT DE FIN:

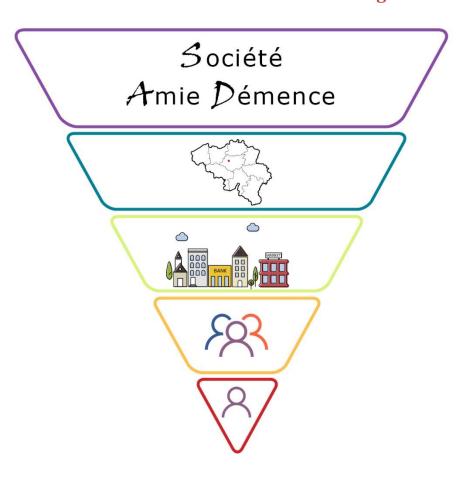
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> (Excepté frais d'inscription : 15€)

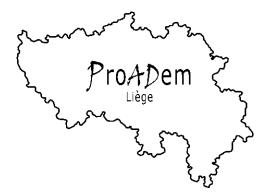
Dans le meilleur des mondes, tous les citoyens seraient égaux, quels que soient leur origine, leurs croyances, leur culture, ou encore leur état de santé. La démence n'est pas synonyme d'inaptitude ou de vieillesse. Le patient atteint d'une forme de démence doit être considéré comme tous ses concitoyens, sans stigmatisation ou préjugé. C'est l'un des objectifs de la Ligue Alzheimer ASBL.

Au travers de la signature de la charte « Province Amie Démence », c'est bien plus qu'un partenariat qui se concrétise et est formalisé : c'est la construction d'un avenir nouveau grâce aux forces respectives de la Province et de la Ligue Alzheimer ASBL. C'est donc leur complémentarité qui ouvre le champ des possibles vers l'avènement d'une « Société Amie Démence ».

« L'avenir est entre les mains de ceux qui réalisent ce que d'autres considèrent comme impossible. »

# La Société Amie Démence en une image





Les signataires de la Charte « Province Amie Démence » confirment qu'ils sont pleinement d'accord avec son contenu et s'engagent à son application concrète.